

218C0016  
FR0000039620-FS0002

3 janvier 2018

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**MERSEN**  
  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 janvier 2018, Norges Bank<sup>1</sup> (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 janvier 2018, le seuil de 5% du capital de la société MERSEN et détenir 957 218 actions MERSEN<sup>2</sup> représentant autant de droits de vote, soit 4,68% du capital et 3,37% des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte de la restitution d'actions MERSEN détenues à titre de collatéral.

\_\_\_\_\_

<sup>1</sup> La Banque Centrale de Norvège.

<sup>2</sup> Dont 64 706 actions MERSEN détenues à titre de collatéral.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 20 471 854 actions représentant 28 397 483 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.